Blois (41) : Karim condamné pour une trentaine de cambriolages

27/05/2017 à 20h57

Un brocanteur a été condamné mardi pour avoir commis une trentaine de cambriolages en Sologne. Le préjudice total se monte à plus de 210.000 euros.

Fin 2013-début 2014, les gendarmes constatent une recrudescence des cambriolages en Sologne. Les cibles : essentiellement des résidences secondaires, situées dans des endroits isolés. Les biens volés : beaucoup d'objets en lien avec la chasse, comme des animaux empaillés, des gravures, des armes, mais aussi de l'outillage, des bijoux, des meubles, des bouteilles d'alcool (194 bouteilles de vin ont notamment été dérobées dans un restaurant de Lamotte-Beuvron), de l'électroménager ou encore du matériel hi-fi. Le préjudice total se monte à plus de 210.000 euros.

Les investigations des enquêteurs vont mener à un homme en particulier, **Karim Ramdane**. Agé de 54 ans, il est brocanteur.

Lors des perquisitions réalisées chez lui et chez des proches, quelque 300 objets en tout genre provenant de vols sont retrouvés.

(…)

Le tribunal a **condamné Karim Ramdane à trois ans de prison ferme** et prononcé une interdiction d'exercer une activité commerciale ou de brocanteur pendant cinq ans. Le complice a écopé de six mois ferme. Quatre des cinq autres prévenus ont été relaxés, le dernier s'est vu infliger quatre mois de prison avec sursis.

La Nouvelle République